



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
25 juillet 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixantième session

Genève, 16-27 septembre 2013

Point 12 b) de l'ordre du jour provisoire

Rapport sur le colloque public de la CNUCED

Rapport sur le quatrième colloque public organisé par la CNUCED, sur le thème «L'après-2015: de nouvelles approches économiques pour un programme cohérent»*

I. Observations liminaires

1. Le colloque public que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a organisé en 2013 a été ouvert par le Président du Conseil du commerce et du développement. Un discours a ensuite été prononcé par le Secrétaire général de la CNUCED.

2. Dans sa déclaration liminaire, le Président a précisé que le colloque public avait pour objet de rapprocher les vues et les perspectives de divers acteurs sur les thèmes qui seraient probablement au centre des préoccupations politiques mondiales. Il a reconnu la nécessité de partager l'expérience acquise par les uns et les autres et de tirer des enseignements des actions déjà menées afin de définir une stratégie de développement efficace pour l'après-2015. Si la communauté internationale voulait surmonter au mieux les difficultés actuelles, elle devait former des partenariats et unir ses forces. Dans un monde de plus en plus interdépendant, une approche collective s'imposait. Les crises récentes étaient devenues des obstacles supplémentaires à la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable. Plusieurs questions se posaient et, notamment, celles de savoir quels enseignements pouvaient être tirés et servir à définir le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement après 2015, quels nouveaux paramètres devaient être pris en compte et quelle forme prendrait ce cadre de référence. D'une importance cruciale, le commerce et le développement devaient faire l'objet d'une stratégie cohérente, ce qui impliquait de réformer la gouvernance macroéconomique et financière. La refonte du système commercial international, dans un sens favorable à un développement équitable et durable, y contribuerait. Les participants ont été priés de communiquer les résultats du colloque à leurs mandants dans le but de mobiliser plus de soutien.

* Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.

3. Dans ses observations liminaires, le Secrétaire général de la CNUCED a exprimé son souhait que le colloque public fasse partie intégrante du programme de travail de la CNUCED. Il a indiqué que le système économique mondial n'avait pas encore atteint une phase de stabilité et de maturité et que de nouveaux problèmes faisaient encore leur apparition ou, pour l'heure cachés, se révéleraient à l'avenir. Il a donc prié instamment tous les participants d'engager un débat franc et honnête sur les enjeux de l'après-crise. Le Secrétaire général a rappelé le thème général du colloque: «L'après-2015: de nouvelles approches économiques pour un programme cohérent», dont il a dégagé deux axes de discussion: a) les nouvelles approches économiques en faveur du développement s'inspirant des enseignements tirés; et b) un programme de développement cohérent pour l'après-2015. Il a souligné combien il était important de définir un «programme» complet et non juste des «objectifs». Les débats devaient porter non seulement sur les objectifs, mais aussi sur les méthodes, les instruments, les moyens, les politiques et les indicateurs qui permettraient de les atteindre. Le Secrétaire général a informé les participants des principaux événements qui jalonnaient le calendrier de la CNUCED jusqu'en 2016 (à savoir la célébration du cinquantième anniversaire de l'organisation en 2014 et la tenue de la quatorzième session de la Conférence en 2016) et a insisté sur la nécessité d'élaborer de manière prospective le futur programme de travail de la CNUCED. Au vu des résultats de la treizième session de la Conférence, organisée à Doha en 2012, il a réaffirmé que l'assainissement du système financier devait se poursuivre.

4. Le Secrétaire général a donné son avis sur le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015. Il a estimé que ce rapport proposait une approche nouvelle, plus globale. Il a regretté que les objectifs du Millénaire pour le développement à caractère économique soient si peu nombreux et a dit espérer y voir ajouter de nouveaux objectifs, dans le domaine du renforcement des capacités et de l'emploi. À propos des objectifs proposés par le Groupe de haut niveau, le Secrétaire général a affirmé que la durabilité devrait être au cœur de chacun d'eux. Pour éradiquer la pauvreté, il convenait de réfléchir à un système de protection durable. Pour garantir une vie saine, il fallait se demander comment les pays allaient maintenir leur système de santé. Le Secrétaire général a d'ailleurs insisté sur l'importance d'un système de santé publique flexible. Par exemple, il était souhaitable que les pays se dotent des capacités nécessaires pour produire des médicaments génériques. En revanche, pour atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition, le Secrétaire général a dit qu'il importait de mobiliser des fonds privés en faveur de l'agriculture et de créer un code de conduite. Quant à créer des emplois, des moyens d'existence durables et une croissance équitable, le Secrétaire général a estimé que cet objectif devrait tenir compte de nouvelles voies de croissance économique. Enfin, pour instaurer un environnement mondial favorable et stimuler le financement à long terme, il fallait compter sur la réforme toujours en cours du système financier, qui avait pour l'heure uniquement concerné les capitaux propres des banques. La gouvernance économique mondiale devrait aussi être prise en considération.

II. Première séance plénière Gouvernance macroéconomique et financière dans l'optique de 2015

5. La première séance plénière a été présidée par M. Tom Miles, correspondant en chef de Reuters. Les intervenants étaient: M^{me} Bhumika Muchhala, Third World Network (Malaisie); M. Gouda Abdel-Khalek, professeur d'économie, Université du Caire (Égypte); M. Kouglo Lawson-Body, chef de la recherche économique, Confédération syndicale internationale (Togo); M. Murat Karimsakov, Président de l'Eurasian Economic Club of

Scientists Association (Kazakhstan); et M. Chukwuma Charles Soludo, ancien Gouverneur de la Banque centrale du Nigéria et Président de l'African Heritage Institution. M^{me} Hibist Kassa, Development Alternatives with Women for a New Era (Ghana), et M. Stephen Hale, Oxfam International, Genève (Suisse), ont réagi aux propos des intervenants.

6. Les participants ont examiné différentes questions relevant du programme de développement pour l'après-2015 et se sont plus particulièrement intéressés au rôle que la gouvernance macroéconomique et financière jouait aux niveaux national et international. Ils ont débattu de la réglementation du secteur financier et de sa mise au service de l'économie réelle, de la relation entre le secteur public et le secteur privé, du phénomène de l'austérité mondiale et de son effet sur l'emploi, de la contribution des flux de capitaux et de la gestion des taux de change à un cadre de développement cohérent, ainsi que des changements climatiques, de la sécurité alimentaire et de la protection sociale. À plus grande échelle, les participants ont jugé nécessaire que le cadre de développement soit revu et ont réclamé des mesures grâce auxquelles la coopération internationale pallierait les insuffisances des moyens d'action nationaux dans la réalisation des objectifs mondiaux de développement.

7. Au cours de la réunion-débat, les participants ont essentiellement examiné le décalage entre la dimension internationale des problèmes actuels de développement et le niveau auquel des solutions étaient envisageables. Si le programme pour l'après-2015 concernait des questions de portée mondiale, c'était surtout au niveau national que se trouvaient encore les moyens d'action. Seules certaines de ces questions donnaient lieu à une coopération aux niveaux mondial et régional. C'est pourquoi les intervenants ont insisté sur l'importance du rôle développementiste de l'État et sur la nécessité de laisser aux pouvoirs publics une certaine marge d'action pour tracer une voie nouvelle et plus équitable vers le développement. Cette marge d'action était réputée limitée par de nombreux facteurs externes et internes, en particulier dans les pays en développement. De crainte de voir de nouvelles cibles y être ajoutées sans les instruments nécessaires pour les atteindre, des participants ont également recommandé que le programme de développement pour l'après-2015 assure l'adéquation entre cibles et instruments. Selon les intervenants, une stratégie de développement national cohérente, ancrée dans la coopération internationale, était nécessaire. Il pourrait en résulter un mécanisme décisionnel plus intégré, rapprochant politiques économiques, environnementales et sociales.

8. Un participant a mis en évidence l'orientation néomercantiliste des politiques nationales appliquées dans les domaines du commerce, du financement et de l'extraction des ressources naturelles. Selon lui, des stratégies de développement effectives et durables avaient peu de chances d'être mises en place au niveau international, au vu de la primauté donnée aux intérêts nationaux. Plusieurs organismes internationaux tels que la Banque mondiale, le Groupe des 20 et plusieurs organismes des Nations Unies passaient pour satisfaire les exigences d'un petit groupe de pays développés. D'autres participants ont estimé que l'Assemblée générale des Nations Unies, le Groupe des 77 et la Chine devaient faire contrepoids aux puissants intérêts économiques des pays développés qui monopolisaient les débats internationaux. Plusieurs questions et observations sont allées dans le sens de ces participants, peu convaincus que de grandes puissances économiques veuillent apporter leur contribution à un programme mondial de développement.

9. Tous les participants sont convenus qu'un programme de développement pour l'après-2015 devrait comporter une analyse minutieuse de l'évolution récente du secteur financier, notamment quant à sa contribution à l'économie réelle. Plusieurs intervenants ont affirmé que le secteur financier n'avait pas alloué des ressources suffisantes et régulières à des secteurs clefs au cours des dernières années, comme le montrait le manque de financement des petites et moyennes entreprises (PME) et des projets d'infrastructure. La spéculation financière avait pris une place centrale. Plusieurs participants ont estimé que

les mesures de stimulation monétaire n'avaient pas eu les résultats escomptés, alors qu'il devenait de plus en plus évident que les apports de liquidités n'avaient pas atteint l'économie réelle. Les intervenants et les autres participants ont demandé des réformes pour imposer aux banques de servir l'économie réelle, partant du principe que, sans une transformation du secteur bancaire, il serait difficile de financer une croissance soutenue et équitable. Tous les intervenants ont exprimé leur crainte que l'économie réelle, affaiblie et sujette aux crises, ne reste au service du secteur financier – au lieu du contraire – au détriment du programme de développement pour l'après-2015.

10. Selon de nombreux participants, la définition qui serait donnée du rôle du secteur privé dans le nouveau programme mondial de développement serait déterminante. À cet égard, les intervenants ont fait observer que la contribution du secteur privé au développement, sous la forme d'investissements privés financés par des sources publiques, s'était sensiblement accrue. Les débats ont principalement porté sur les partenariats public-privé (PPP), qui désignaient des programmes menés conjointement par le secteur public et le secteur privé et dans lesquels le premier garantissait généralement les investissements du second. Selon un intervenant, le secteur privé était souvent montré comme un acteur du développement plus efficace que le secteur public. Pourtant, de plus en plus de travaux de recherche démontraient que les PPP n'étaient pas sans risques. Il convenait donc de repenser en profondeur la fonction du développement du secteur privé. La méfiance à l'égard des PPP découlait principalement de la répartition des risques et du partage des bénéfices car, dans cette forme de partenariat, les risques financiers étaient souvent exagérément supportés par le secteur public, tandis que les bénéfices revenaient aux investisseurs et aux entreprises du secteur privé. Le secteur privé ayant un but lucratif, de nombreux participants ont considéré qu'il revenait aux pouvoirs publics d'établir une structure juridique garantissant que les PPP favorisent le développement économique et social et la protection des écosystèmes, au lieu de les entraver.

11. Un intervenant s'est dit préoccupé par l'instabilité des taux de change. Il a fait observer que, depuis l'effondrement du système de Bretton Woods, cette instabilité avait été l'une des causes profondes des graves crises survenues dans les secteurs de la finance, des produits alimentaires et de l'énergie. Autrement dit, tant qu'il n'y aurait pas un arrimage des taux de change, les mouvements monétaires se feraient au gré de la spéculation et ne seraient donc pas dictés par des paramètres fondamentaux. De nombreux participants ont jugé essentiel de s'affranchir de l'instabilité monétaire pour atteindre les objectifs de développement. Plusieurs d'entre eux ont indiqué que, si l'on ne s'efforçait pas davantage de remédier à l'instabilité des taux de change, les crises continueraient inévitablement de faire obstacle au développement.

12. Les participants ont noté avec inquiétude que le chômage demeurait élevé du fait de la crise mondiale et des mesures d'austérité appliquées dans les pays développés. Le chômage restait un grand problème pour les pays en développement. Un participant a d'ailleurs fait observer que l'emploi était au centre du programme de développement africain. Dans la majorité des pays africains, l'emploi informel était courant et près de 80 % des salariés concernés ne bénéficiaient pas, ou pratiquement pas, de protection sociale. Les participants ont demandé qu'une politique active de l'emploi accompagne la mise en œuvre de mesures budgétaires et monétaires, la création d'un climat d'investissement plus propice à l'emploi et l'instauration d'un système de protection sociale adéquat. Plusieurs participants ont aussi parlé de stimuler le développement du secteur privé, condition *sine qua non* de la création d'emplois productifs. Il a en outre été question de l'urgence pour les responsables politiques de s'attaquer au problème grandissant du chômage des jeunes, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Un taux élevé de chômage parmi les jeunes pouvait avoir de graves conséquences: troubles sociaux, perte d'une génération de travailleurs et effets négatifs sur la production. Un intervenant a demandé instamment aux gouvernements de reformuler leurs politiques macroéconomiques

de manière à privilégier les activités rémunérées et non rémunérées de l'économie domestique et les dépenses publiques dans les services sociaux garantissant l'égalité entre les sexes. Il a appelé à la mise en place d'une protection sociale universelle et d'un salaire minimum garanti pour intégrer les travailleurs sociaux du secteur informel dans l'économie formelle.

13. Plusieurs participants ont mentionné la relation entre les changements climatiques et la réduction de la pauvreté. Des programmes pour l'après-2015 devraient être menés de concert dans ces deux domaines, dont on estimait qu'ils seraient inextricablement liés dans le long terme. Un participant a fait remarquer que, même si un programme de développement était mis en œuvre après 2015, ses résultats seraient réduits à néant par les problèmes liés aux changements climatiques. De la même manière, toute tentative d'élaboration d'un programme visant à atténuer durablement les changements climatiques serait vouée à l'échec faute d'un programme de réduction de la pauvreté efficace.

14. Plusieurs intervenants ont insisté sur l'importance de la sécurité alimentaire dans le programme de développement pour l'après-2015. L'un d'eux a notamment expliqué qu'une politique agricole dans le cadre de laquelle les pouvoirs publics achèteraient la production locale à un prix supérieur à celui du marché présentait trois avantages: d'abord, une réduction de la pauvreté puisque les agriculteurs étaient assurés de recevoir une rémunération décente; ensuite, la garantie de la sécurité alimentaire dans l'ensemble du pays; et, enfin, une amélioration du taux de change, puisqu'il n'était plus nécessaire d'importer autant de produits alimentaires. Deux des principaux obstacles à la sécurité alimentaire intérieure et à l'efficacité des politiques agricoles étaient la résistance des céréaliers des pays développés, et la financiarisation des contrats sur les céréales et la spéculation dont celles-ci faisaient l'objet de la part du secteur financier.

15. Tous les participants ont souligné le rôle crucial que jouerait l'ONU en matière de gouvernance économique et financière mondiale dans le programme de développement pour l'après-2015. Plusieurs d'entre eux ont demandé que les principes internationaux de gouvernance soient revus dans le but de parvenir à une croissance équilibrée après 2015 et d'empêcher une segmentation de l'économie mondiale. Les problèmes mondiaux requéraient la participation de tous les acteurs, une transparence internationale et l'absence de redondances normatives. Selon un intervenant, il importait de renforcer la société civile pour qu'elle soit garante du respect des obligations incombant aux pouvoirs publics et qu'elle exerce une pression constante en faveur des changements. La société civile était considérée comme un facteur déterminant de l'équilibre mondial dans le cadre des négociations entre pays développés et pays en développement, en veillant à ce que la communauté internationale ne perde jamais de vue ses idéaux de développement. Les pays développés ont été appelés à définir précisément leurs engagements dans ce processus.

16. Plusieurs participants ont aussi indiqué que, dans la plupart des pays, la gestion des ressources naturelles devrait aller de pair avec la gouvernance. De nombreux pays africains avaient d'immenses richesses naturelles, mais un niveau de développement très bas. Dans les pays en développement, les industries extractives étaient donc considérées comme un secteur clef, par lequel une meilleure gouvernance pourrait aboutir à une réduction de la pauvreté. Une fois encore, plusieurs participants ont rappelé le rôle que la société civile devait jouer face aux gouvernements nationaux, en leur demandant de rendre compte des revenus miniers. Ils ont également estimé que la communauté internationale devrait s'assurer que l'extraction de minerais par les grandes sociétés multinationales s'effectue selon des modalités favorables au développement. Les participants ont demandé que des règles mondiales régissent l'accès des sociétés multinationales aux ressources, y compris le rapatriement de leurs bénéfices réalisés dans les pays en développement.

17. Dans l'ensemble, les participants ont demandé une révision du cadre de développement pour l'après-2015 de manière à reformuler les politiques, les stratégies et le sens donné au développement. Le nouveau cadre était axé sur un rôle accru de l'État développementiste et sur la nécessaire mise en œuvre de stratégies nationales visant à orienter la croissance et le développement. Bien qu'ils aient souligné l'utilité de mesures nationales et conjoncturelles, les intervenants ont estimé que des politiques générales étaient nécessaires pour réglementer les échanges commerciaux et financiers et assurer des emplois décents et, partant, réduire les inégalités. Certains étaient bien peu convaincus par les propositions actuelles sur le programme de développement pour l'après-2015, qui montraient, selon eux, l'incapacité chronique des acteurs du développement de parvenir à des résultats tangibles. Les participants ont demandé l'instauration de règles contraignantes afin que les objectifs du développement se concrétisent, et ne restent pas des idéaux.

III. Seconde séance plénière

Règles relatives au commerce et à l'investissement allant dans le sens d'un développement équitable et durable

18. Le discours de M. Vijay Prashad¹, professeur d'études internationales à Trinity College (États-Unis d'Amérique), a été suivi de la seconde table ronde du colloque public, consacrée à l'examen des règles relatives au commerce et à l'investissement allant dans le sens d'un développement équitable et durable. La séance a été présidée par M^{me} Stephanie McGovern, journaliste économique à la British Broadcasting Corporation (BBC). Les intervenants étaient: M^{me} Kinda Mohamadieh, Réseau arabe d'organisations non gouvernementales pour le développement (Liban); M. Leela Mani Paudyal, Secrétaire général du Gouvernement népalais; M. José Manuel Salazar-Xirinachs, Directeur général adjoint en charge des politiques, Organisation internationale du Travail (Suisse); M. Jianguo Huo, Président de l'Institut du commerce international et de la coopération (Chine); et M. Vice Yu, Centre du Sud (Suisse). Les autres participants étaient: M. Gyekye Tanoh, responsable de programme, Third World Network-Afrique (Ghana); M^{me} Sanya Reid Smith, conseillère juridique et chercheuse principale, Third World Network (Suisse); et M. Tony Tujan, Directeur, Ibon International (Philippines).

19. Un certain nombre d'intervenants ont fait remarquer que, si le développement économique et humain avait beaucoup progressé ces dernières décennies, une grande partie de la population des pays en développement était toujours confrontée à la pauvreté et à la famine, aux violences et aux conflits, à un accès limité aux services de première nécessité, à l'exploitation dans le monde du travail, au chômage, à l'absence de filet de sécurité sociale et aux mauvaises conditions climatiques. Plusieurs intervenants ont critiqué la mise en œuvre de mesures néolibérales «orthodoxes», comme la libéralisation poussée des échanges commerciaux et financiers, l'austérité et l'ajustement structurel, qui creusaient les inégalités et aggravaient le chômage, et faisaient donc obstacle aux actions menées pour réduire la pauvreté, y compris dans les pays enregistrant une hausse du revenu par habitant. Un intervenant a toutefois fait observer que, dans certaines parties du monde, il était de plus en plus largement admis qu'un équilibre devait être trouvé entre le rôle des marchés et celui de l'État développementiste, car les «marchés [étaient] de bons serviteurs, mais de mauvais maîtres».

20. Si les intervenants ont reconnu que la participation à l'économie mondiale pouvait aider les pays en développement à devenir plus prospères et à répondre plus rapidement à leurs problèmes de développement urgents, ils ont aussi constaté que ces pays continuaient

¹ http://unctad.org/meetings/en/Presentation/PS2013_stat02_VijayPrashad_en.pdf.

de se heurter à toute une série d'obstacles du fait des accords et des règles qui régissaient le commerce international et l'investissement. Ils ont été nombreux à considérer que les accords internationaux, dont les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les accords régionaux et bilatéraux de commerce et d'investissement, freinaient plus qu'ils n'accompagnaient les actions des pays en développement en faveur d'un développement équitable et durable. Certains sont allés jusqu'à affirmer que ces accords – en particulier ceux sur les services financiers, qui empêchaient une réglementation appropriée des grandes banques – avaient contribué à ce que la crise financière actuelle soit mondiale, en propageant ses effets négatifs aux pays en développement. D'autres ont noté que la crise avait fait prendre conscience de l'urgence d'une participation plus démocratique à l'élaboration des règles internationales. Selon un intervenant, la nouvelle génération de règles en cours de négociation était vouée à aggraver les déséquilibres du système multilatéral de commerce et d'investissement, sans répondre aux besoins des pays en développement.

21. Plusieurs participants ont signalé la pénurie d'investissements étrangers dans de nombreux pays à faible revenu. Contrairement à leurs attentes, ces pays n'avaient que très peu, voire pas du tout, attiré les investissements étrangers après leur adhésion à des accords internationaux de commerce et d'investissement. Plusieurs intervenants ont jugé que les politiques d'investissement devaient favoriser la création d'emplois et attirer les investisseurs, à la fois nationaux et étrangers.

22. Comme à la première séance plénière, il a été beaucoup question du recours de plus en plus fréquent aux PPP pour attirer l'investissement. Selon un intervenant, il s'agissait essentiellement d'associer une entité potentiellement inefficace, le secteur public, à une entité potentiellement inéquitable, le secteur privé, dans le but d'améliorer les résultats globalement obtenus par un exécutant, généralement un prestataire de services. Le succès des PPP dépendait de leur cahier des charges et de son application fidèle. Toutefois, certains participants ont estimé que, en cas de litige relatif à un PPP et d'autres différends entre États et investisseurs, les accords d'investissement contenaient généralement des dispositions qui faisaient passer les intérêts des sociétés transnationales et des autres investisseurs étrangers avant l'intérêt général.

23. Il fallait que les politiques nationales créent un environnement avant tout favorable aux PME, qui étaient le principal employeur dans les pays en développement, et encourageant l'entrepreneuriat. Afin de contrebalancer la tendance des sociétés multinationales fortement implantées sur le marché à faire des bénéfices disproportionnés, des politiques nationales devaient être adoptées en vue de donner plus de poids aux petits exploitants, d'améliorer le dialogue social, de garantir la liberté d'association et de soutenir les PME.

24. Il a ensuite été proposé d'ajouter des flexibilités aux accords de propriété intellectuelle et d'améliorer les politiques nationales de manière à promouvoir le transfert, la diffusion et l'adaptation de technologies abordables dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), et, de ce fait, la transition de ces pays à la croissance verte et au développement durable. Plusieurs participants ont indiqué qu'un meilleur accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication était capital si les pays en développement voulaient établir de véritables relations commerciales; cela leur permettrait en outre de produire et d'exporter des services qui étaient fortement tributaires des infrastructures technologiques correspondantes.

25. Certains participants ont dit combien il était important pour les pays en développement de participer davantage aux chaînes de valeur mondiales (CVM). D'autres ont estimé que, compte tenu du caractère très fragmentaire des CVM, les travailleurs et les petits fournisseurs des pays en développement étaient les grands perdants: ils influaient peu sur la fixation des prix et avaient peu de chances de progresser dans la

chaîne. Les cas d'intégration réussie dans des CVM pouvaient être riches d'enseignements pour l'élaboration des politiques des pays en développement.

26. Les participants sont convenus que l'accès à l'investissement et aux technologies pouvait placer les pays en développement dans une position commerciale favorable. Ils craignaient toutefois que de nombreux accords régionaux et bilatéraux de libre-échange et d'investissement ne limitent la capacité de ces pays de mettre en œuvre bon nombre des mesures destinées à protéger leur industrie nationale (naissante) et à remédier aux inégalités et aux autres problèmes sociaux et environnementaux – qu'il s'agisse des droits d'importation, des taxes à l'exportation, de la teneur obligatoire en éléments locaux, de l'obligation de transfert de technologie, de la discrimination positive, d'autres mesures fiscales, de la lutte contre la corruption, ou des réglementations environnementales.

27. La plupart des participants étaient découragés par l'absence d'avancées significatives dans les négociations du Cycle de Doha de l'OMC. Selon certains, cette situation de blocage contribuait à la multiplication des accords commerciaux bilatéraux et régionaux qui déstabilisait le système multilatéral. La plupart de ces accords plaçaient au centre des négociations des questions non commerciales, dites «OMC-plus», qui avaient été rejetées au niveau multilatéral (par exemple, les marchés publics, les politiques de concurrence, etc.), ce qui réduisait encore un peu plus la marge d'action des pays en développement.

28. Il a été préconisé que les négociations commerciales multilatérales privilégient les questions ayant des chances d'avancer – en particulier les questions concernant les PMA – et que le programme de travail de l'OMC fasse une plus large place aux préoccupations des pays en développement. De nombreux participants ont affirmé que les négociations menées à l'OMC ne devaient plus être centrées sur les questions qui intéressaient les pays développés du Nord, mais sur les priorités fondamentales des pays en développement du Sud, comme l'agriculture et le traitement spécial et différencié.

29. En ce qui concernait l'agriculture, les participants ont demandé de réviser les règles de l'OMC dans ce domaine et, en particulier, d'éliminer le système de subventions en vigueur dans les pays du Nord qui soumettait les agriculteurs du Sud à une concurrence déloyale sur les marchés mondiaux. En ce qui concernait le traitement spécial et différencié, la principale difficulté était de mettre pleinement en œuvre les dispositions qui existaient déjà dans les accords de l'OMC afin que les pays en développement puissent mieux en tirer parti. Les autres difficultés se rapportaient à l'impasse actuelle des négociations multilatérales et l'intrusion de questions non commerciales à l'OMC; les négociations sur la facilitation du commerce ont été données pour exemple.

30. En outre, il a été jugé souhaitable d'améliorer et de renforcer le programme d'aide au commerce de l'OMC pour aider les pays en développement à faire face aux contraintes de l'offre et à l'insuffisance des infrastructures, tout en encourageant l'expansion, l'intégration et la diversification du commerce. Le programme d'aide au commerce devrait contribuer davantage à la transformation structurelle des pays en développement en leur permettant d'axer leurs exportations, non plus sur des produits de base, mais sur des services et des produits manufacturés à plus forte valeur ajoutée.

31. Quelles réformes devaient être entreprises pour offrir aux pays en développement de meilleures perspectives dans le domaine du commerce et de l'investissement? Pour la plupart des intervenants, il fallait restructurer les systèmes mondiaux dans les domaines économique, financier et commercial et en matière d'investissement et de technologie, afin de partager plus équitablement les bienfaits de la mondialisation et de promouvoir un développement plus équitable et plus durable dans les pays en développement. Les réformes ne devaient pas seulement assurer une juste répartition des avantages entre pays développés et pays en développement, mais aussi restituer aux seconds la marge

d'action nationale dont ceux-ci avaient de plus en plus été privés par les accords existants et poser des limites à l'influence économique des sociétés multinationales sur leur territoire.

32. Un intervenant a ajouté qu'une réforme des accords et des organismes internationaux s'imposait également pour tenir compte du rééquilibrage démographique, économique et géopolitique mondial qui s'était opéré en faveur du Sud. D'autres participants ont réclamé des accords internationaux de commerce et d'investissement plus détaillés, et plus équitables encore, pour aboutir à une gouvernance mondiale plus efficace. À l'inverse, certains ont appelé à la prudence car ces nouveaux accords internationaux pourraient restreindre encore la marge d'action des pays en développement.

33. Pour certains participants, la réforme des accords et des règles était, certes, nécessaire, mais insuffisante. Il manquait encore une meilleure coopération internationale, l'aide des gouvernements donateurs et des organisations internationales au renforcement des capacités productives des pays en développement, une intégration plus profonde et plus fructueuse dans les chaînes de valeur mondiales, et l'application par les pays en développement eux-mêmes de politiques qui parviendraient mieux à créer un climat favorable aux entreprises locales, en particulier les PME, et à attirer les investissements internationaux. Il a été souligné que chaque pays en développement devait trouver sa propre méthode pour rendre plus efficaces ses politiques commerciales et industrielles et qu'aucune solution universelle n'existait.

34. Plusieurs participants ont estimé que, plutôt que de tabler uniquement sur une meilleure coopération avec les pays développés, les pays en développement devraient s'entraider plus activement. Selon eux, il fallait renforcer la coopération Sud-Sud dans le domaine du commerce et de l'investissement pour accélérer la diversification économique des pays en développement et leur intégration fructueuse dans les chaînes de valeur Sud-Sud. Plusieurs participants étaient favorables à une autre stratégie commerciale pour parvenir à un développement plus équitable et plus durable des pays du Sud. Ils ont insisté sur les avantages toujours plus grands obtenus grâce à l'intensification de la coopération Sud-Sud et de l'intégration régionale: promotion de l'investissement et du commerce, apports de financements, partage des enseignements tirés et de l'expérience acquise, contribution au renforcement des capacités, accès préférentiel aux marchés, transfert de connaissances et de technologie, extension du pouvoir de négociation dans les instances multilatérales.

35. Un intervenant a évoqué la création d'une «Commission du Sud» pour apporter une vision novatrice et établir des principes communs qui permettraient aux pays du Sud de devenir un ensemble solidaire. Ces principes reposeraient sur l'adoption d'une idéologie autre que le néolibéralisme; une redéfinition du pouvoir social pour encourager de nouvelles idées et technologies; l'investissement des excédents des pays émergents dans les pays du Sud à faible revenu; l'institutionnalisation de l'accès pour tous à l'alimentation, aux soins médicaux, à l'emploi et à la sécurité sociale; le passage des terres et des procédés industriels sous le contrôle des agriculteurs et des ouvriers; et l'adhésion des pays du Nord au principe des «responsabilités communes, mais différenciées».

36. Au sujet du cadre de développement des Nations Unies pour l'après-2015, certains ont soutenu que les progrès réalisés au niveau mondial ne devraient pas seulement être mesurés en fonction d'objectifs quantitatifs, uniquement axés sur le revenu, mais aussi à l'aide d'indicateurs sociaux et environnementaux. De plus, le cadre de développement pour l'après-2015 devrait promouvoir des stratégies de commerce et d'investissement favorables aux catégories pauvres et propices à l'emploi et avoir pour but ultime et non négociable d'assurer un développement équitable et durable. Cela étant posé, tous s'accordaient sur l'importance d'un État développementiste capable d'anticiper.

37. Enfin, de nombreux participants ont souhaité que la CNUCED voit confortées ses activités de recherche et d'analyse, de renforcement des capacités et de formation de consensus sur les questions de commerce et de développement afin d'aider les États membres à définir et à appliquer les meilleures stratégies de développement équitable et durable.

IV. Conclusions

38. La séance plénière de clôture a été présidée par le Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a résumé les débats et les recommandations du colloque public et a formulé des conclusions. Des observations ont ensuite été faites par le représentant du Groupe des 77 et la Chine et par les représentants de l'Institute for a New Social Model, de Third World Network, de Center of Concern, de la Confédération syndicale internationale, du Center for Economic and Policy Research et de Ibon International.

39. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a résumé les principaux sujets examinés au cours du colloque public. La forme dominante de mondialisation n'avait pas été bénéfique à tous. Une grande attention avait été accordée à la nécessité de renouveler la gouvernance macroéconomique et financière mondiale, en particulier grâce à une participation accrue des pays en développement au processus de prise de décisions. Dans le cadre de l'adoption d'une réglementation financière rationnelle visant à se protéger des bulles spéculatives, de nombreux participants avaient préconisé l'imposition d'une taxe sur les transactions financières. Les accords internationaux tels que les accords de l'OMC et divers accords commerciaux bilatéraux étaient souvent considérés comme un obstacle à tout progrès en matière de développement. Le Secrétaire général adjoint a souligné que les participants avaient demandé que les accords internationaux de commerce et d'investissement soient restructurés afin de garantir une répartition équitable des avantages ainsi que le rétablissement d'une marge d'action nationale. Il était jugé essentiel de limiter le pouvoir commercial des entreprises présentes dans les pays en développement afin de garantir une marge d'action suffisante aux autorités d'autant que l'objectif de la sécurité alimentaire pour tous avait été entravé par les pressions libre-échangistes des grands producteurs et contractants agricoles.

40. Le Secrétaire général adjoint a répété les appels lancés en faveur d'un rôle accru de la société civile dans la conception et l'application d'une stratégie de développement pour l'après-2015, tout en notant que l'environnement international dans lequel les changements doivent s'opérer pourrait être moins favorable qu'en 2000. Tout en soulignant les relations étroites existant entre la CNUCED et la société civile, il a mis l'accent sur des domaines d'activité de la CNUCED qui pourraient contribuer au programme de développement pour l'après-2015, notamment sur les notions d'accroissement de la marge d'action en matière de commerce et d'investissement et d'approches multilatérales à la gestion des taux de change.

41. Les participants ont estimé que les travaux de la CNUCED étaient avant-gardistes et apportaient une contribution importante à l'établissement du programme de développement pour l'après-2015. La CNUCED était encouragée à poursuivre ses travaux dans le domaine des flux financiers et monétaires car les objectifs de développement ne pouvaient être atteints sans stabilité financière.

42. Les participants ont aussi constaté que le développement durable passait par l'adoption d'une approche holistique prenant en compte les facteurs environnementaux, économiques et sociaux. Il était largement souhaitable de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté, mais les objectifs en matière d'inégalités n'étaient pas visibles dans les

propositions actuellement examinées pour l'après-2015 et ne remplaçaient pas la nécessité d'une transformation structurelle dans les pays en développement. La flambée des produits de base avait conduit de nombreux observateurs à anticiper une transformation importante de la structure économique des pays en développement, estimant qu'elle constituait une chance à ne pas laisser passer. Les débats sur les chaînes de valeur mondiales suscitaient de nombreuses préoccupations et soulignaient la nécessité de disposer, dans les secteurs agricole et manufacturier, de systèmes autonomes assortis de critères rationnels pour s'assurer que l'intégration dans l'économie mondiale est bénéfique.

43. La CNUCED a été saluée comme un lieu où étaient examinées les réalités du développement, mais les participants ont jugé regrettable que les grandes décisions soient souvent prises au sein des institutions financières internationales et d'autres organismes. À leur avis, les relations de la CNUCED avec la société civile devaient être améliorées en permettant aux organisations concernées de participer en tant qu'observateur aux négociations intergouvernementales, comme cela était déjà le cas dans les autres organismes des Nations Unies, tels que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les participants ont aussi souligné la nécessité de souscrire des engagements et des accords juridiques afin d'établir un nouvel ordre mondial. Ils ont demandé instamment que les travaux de recherche et l'assistance de la CNUCED soient accrus afin d'aider les gouvernements des pays en développement. L'examen des moyens de mise en œuvre était considéré comme jouant un rôle essentiel dans le prochain programme de développement. Dans le même temps, les participants s'inquiétaient de ce que les efforts actuellement déployés à New York ne répondaient pas aux questions systémiques examinées au colloque public et estimaient que les principaux messages et recommandations du colloque devaient être transmis aux négociateurs. Il a aussi été proposé de tenir un colloque plus court à New York. Les participants ont précisé que les mesures adoptées devaient être mieux ciblées; la mise en œuvre des recommandations bénéficierait d'une participation constante de la société civile visant à galvaniser l'opinion publique et à expliquer les mesures concrètes prises.

44. Le rapport du colloque serait transmis au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et peut-être ensuite à l'Assemblée générale des Nations Unies.

V. Discussions de groupe

A. Les contours de la finance mondiale dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015

Discussion animée par Friedrich-Ebert-Stiftung (Friedrich Ebert Foundation)

45. Dans le rapport qu'il a récemment publié sur le programme de développement pour l'après-2015, le Groupe de personnalités a évoqué le financement durable comme l'une des pierres angulaires du développement à venir. Il n'a toutefois pas précisé les mesures de réforme à prendre pour stabiliser le système financier mondial ni les moyens de financement du développement. Même si certaines institutions internationales étaient considérées comme les facilitateurs d'un programme de développement couronné de succès, ni les institutions de Bretton Woods ni d'autres organismes n'étaient mentionnés dans ce rapport. Le Groupe de personnalités a fait observer que les pays en développement en particulier avaient besoin d'un cadre clair et de directives concrètes pour développer leur secteur financier de manière durable et être assuré de la bonne santé du système financier international.

46. M. Ugo Panizza a préconisé la mise en place d'un mécanisme institutionnalisé pour faire face aux défauts de paiement de la dette souveraine dans le cadre du système financier international. Si les possibilités de défaut de paiement étaient accrues, le coût des prêts à un pays en crise pourrait augmenter mais il serait encore plus élevé si le défaut de paiement était différé. M. Chukwuma Charles Soludo a donné des arguments forts en faveur de la consolidation du secteur financier national comme fondement essentiel du développement durable. La réforme du système bancaire du Nigéria a démontré qu'un secteur financier solide était essentiel pour stimuler les investissements réalisés dans l'infrastructure et l'industrie nationales. Le secteur privé pouvait ainsi jouer un rôle actif dans le développement du pays. M. Soludo a mis l'accent sur la responsabilité qui incombe aux gouvernements et aux banques centrales des pays en développement et a conclu que l'appropriation jouait un rôle important dans le développement. M. Yurendra Basnett partageait son point de vue. Il a réclaté que le programme de développement pour l'après-2015 porte sur les moteurs de l'investissement réalisé dans les infrastructures et les capacités productives des pays en développement. Il jugeait essentiel d'investir dans les biens publics pour parvenir au développement. M. Abul Barkat a donné un aperçu des perspectives qu'offrait la banque de développement des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) de remplacer les institutions de Bretton Woods et d'équilibrer les conditions d'octroi. Il restait à voir si cette banque aurait une taille suffisante pour avoir un impact notable et n'avait pas pour seule vocation de concurrencer les autres établissements. Globalement, la discussion de groupe avait permis de dégager des informations précieuses sur les piliers d'un futur cadre financier, mais elle illustrait aussi les problèmes qui devaient encore être résolus.

B. L'architecture monétaire et financière régionale: quel rôle dans le programme de développement pour l'après-2015?

Discussion animée par Center of Concern, le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales de l'ONU et Friedrich-Ebert-Stiftung (Fondation Friedrich Ebert)

47. Les intervenants ont préconisé, selon différentes modalités, la mise en place d'un système monétaire bien conçu comme jouant un rôle essentiel dans le succès du programme de développement pour l'après-2015, car ce système servirait de cadre aux politiques choisies en matière d'emploi, de revenus, de répartition équitable des coûts d'ajustement et de contribution du commerce au développement.

48. M. Aldo Caliari a jugé décevantes les tentatives du Groupe des 20 de réformer le système monétaire international au lendemain de la crise financière. Ce groupe a obtenu un accord sur une série de mesures minimalistes, dont aucune n'a un impact notable, plutôt que sur l'essentiel des réformes nécessaires à la mise en place d'un système qui garantirait le caractère non récessionniste des ajustements à un moment où le chômage continue d'augmenter.

49. M. Heiner Flassbeck a dit que le système monétaire dysfonctionnait et a proposé que l'ONU ne soit pas cantonnée à l'examen des objectifs, comme cela avait été le cas pour le débat sur les objectifs du Millénaire pour le développement, mais ait une voix prépondérante dans l'examen des instruments. Il a donné l'exemple de l'expérience récente de l'Union européenne pour montrer comment le système monétaire pouvait avoir des conséquences perverses lorsque celui-ci était associé à une idéologie économique erronée et ne tenait pas compte de l'importance de la répartition des revenus et de l'emploi.

50. Compte tenu des avancées restreintes réalisées en matière de réforme mondiale, M. Pedro Paez a estimé que les pays en développement avaient raison de revenir à des approches régionales ascendantes. Ces pays ne devraient pas rester prisonniers des modèles

théoriques anciens et déficients, mais devraient chercher d'autres fonctions qui étaient à portée de main. Parmi celles-ci, M. Paez a évoqué les systèmes de paiement en monnaie locale dotés de leur propre chambre de compensation, les mécanismes régionaux de liquidité qui pouvaient recycler les réserves de change et autres accumulées (par exemple, les certificats de réserves pétrolières souterraines), ainsi que la transformation du rôle des banques de développement nationales et régionales, afin que celles-ci soutiennent le type de production nécessaire.

C. La réglementation des marchés financiers et des marchés de produits de base pour une mondialisation au service du développement

Discussion animée par l'Institute for Agriculture and Trade Policy

51. M^{me} Caroline Dommen a souhaité la bienvenue aux participants et a mis l'accent sur l'importance croissante et notable des marchés financiers et des marchés de produits de base dans les préoccupations relatives au développement. M. Steve Suppan a ouvert le débat en formulant des observations sur les marchés mondiaux de produits de base et en décrivant les produits dérivés de gré à gré. Il a dit que ce marché non réglementé avait contribué à l'instabilité des prix mondiaux des denrées alimentaires. Il a examiné les efforts visant à réformer les produits dérivés de gré à gré, mais a recensé plusieurs obstacles, notamment un déficit d'action collective.

52. M. Andrew Cornford a exposé en détail l'évolution de la réglementation bancaire, en particulier les Accords de Bâle I à Bâle III. Il a souligné que le cadre assuré par les Accords de Bâle permettait aux institutions financières d'utiliser des modèles internes pour mesurer le risque. Certaines banques manipulaient ces modèles afin d'occulter les risques, ce qui était l'un des facteurs ayant contribué à la crise financière de 2008. M. Cornford a expliqué que cette pratique était limitée par les Accords de Bâle II, mais pas avant que la crise n'ait eu raison des objectifs de développement.

53. M. Butch Montes a examiné la nécessité pour les pays en développement de retrouver une marge d'action suffisante pour réglementer les flux de capitaux. Il a expliqué que nombre d'entre eux avaient signé des accords de libre-échange qui restreignaient leur capacité de réglementer les flux de capitaux, même lors d'une crise financière. Il a souligné que les pays en développement avaient un besoin fondamental de prendre des mesures prudentielles pour réglementer les flux financiers compte tenu de leur vulnérabilité aux facteurs extérieurs, ce qui constituait une grave menace pour la stabilité économique et le programme de développement pour l'après-2015.

54. M^{me} Jo Marie Griesgraber a recensé deux aspects importants de la réglementation financière: a) le système financier, qui était mondial bien que la politique soit élaborée au niveau local, ce qui voulait dire que la politique et la législation étaient à la traîne d'un secteur financier en évolution rapide; et b) la réglementation du système financier. Elle a souligné combien il importait de soutenir les efforts de réglementation aux niveaux national et mondial. Elle a aussi examiné la manière de faire en sorte que les institutions internationales (par exemple, le Fonds monétaire international) rendent compte de leur contribution à un système financier plus stable qui soutienne l'économie réelle.

D. L'évolution de l'économie mondiale et de la gouvernance multilatérale: comment les pays les moins avancés peuvent-ils optimiser leur participation au système?

Discussion animée par l'International Trade Development Economic Governance Advisory Services Centre

55. La mondialisation, l'intégration approfondie et les chaînes de valeur mondiales offraient de nouvelles perspectives et posaient de nouveaux problèmes aux PMA. Le commerce des tâches ou les chaînes de valeur mondiales permettaient aux PMA de se spécialiser et de devenir compétitifs pour un élément en particulier, plutôt que pour l'ensemble d'un produit. Par contre, les PMA risquaient de rester au bas de la chaîne de valeur en ne fabriquant que des produits à faible valeur ajoutée – produits de base ou main-d'œuvre bon marché – alors que les pays les plus avancés et leurs consommateurs tiraient parti des avantages que procuraient les produits à forte valeur ajoutée de la chaîne. Les intervenants ont examiné la manière dont les PMA pouvaient utiliser les chaînes de valeur mondiales pour mieux s'intégrer à l'économie mondiale.

56. Les intervenants ont souligné combien il importait que les PMA non seulement participent aux chaînes de valeur mondiales, mais aussi progressent. Les services étaient considérés comme un secteur important pour l'intégration des PMA aux chaînes de valeur et donc à l'économie mondiale. Des orateurs ont présenté des études de cas sur les secteurs du textile et de l'habillement, de l'horticulture et du tourisme ainsi que l'exemple du coton pour illustrer les enjeux et les perspectives des chaînes de valeur mondiales pour les PMA.

57. Les intervenants ont examiné en particulier deux types de mesures visant à optimiser la participation des PMA au système:

a) Les mesures internes que les gouvernements de ces pays devraient prendre, à savoir: accroître les débouchés des produits de base, favoriser la diversification des exportations, gérer les ressources naturelles, développer l'infrastructure matérielle et immatérielle, supprimer les droits de douane sur les biens (intermédiaires), améliorer les conditions économiques, faciliter le commerce, renforcer les capacités de négocier les règles et les normes, soutenir le secteur des services et utiliser l'intégration régionale comme un tremplin;

b) Les conséquences, pour le système commercial multilatéral et l'OMC, du fait que les règles des chaînes de valeur mondiales, la libéralisation et l'intégration commerciale étaient de plus en plus définies par des accords bilatéraux et régionaux, des accords de libre-échange, des mégatransactions et des instruments plurilatéraux. Les intervenants ont remis en cause la structure actuelle du traitement spécial et différencié, en particulier la pertinence des exemptions et des délais accrus, et ont examiné la manière de redéfinir ce traitement afin de défendre activement les intérêts et les besoins des PMA. Ils ont aussi souligné combien le système commercial multilatéral était important pour les PMA. L'OMC était la seule instance où les PMA avaient voix au chapitre. Les participants les ont encouragés à conjuguer tous leurs efforts pour renforcer ce système, notamment en souscrivant un accord à Bali (Indonésie).

E. Comment protéger la marge d'action pour le développement: la mondialisation des entreprises et l'Organisation mondiale du commerce

Discussion animée par Our World Is Not For Sale Network

58. Les intervenants ont informé les participants de l'état des négociations en cours à l'OMC.

59. S. E. M. Jayant Dasgupta, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Inde auprès de l'OMC, a dit aux participants que les négociations portaient sur un accord en trois parties, à savoir: un groupe de nouvelles mesures destinées aux PMA, quelques réformes dans le secteur de l'agriculture et un nouvel accord contenant des règles contraignantes en matière de facilitation des échanges. Il a expliqué que les règles actuelles de l'OMC n'autorisaient pas la plupart des pays en développement à subventionner l'agriculture alors que les pays développés étaient autorisés à verser des subventions atteignant plusieurs centaines de milliards de dollars des États-Unis par an. La proposition du Groupe des 33, lequel comportait 46 pays en développement, autoriserait ces pays à acheter directement des denrées alimentaires aux agriculteurs pauvres et à les distribuer aux populations pauvres dans le but d'accroître la sécurité alimentaire.

60. M^{me} Sanya Reid Smith (Third World Network) a exposé en détail la manière dont les règles actuelles de l'OMC défavorisaient les PMA et a proposé plusieurs changements d'orientation qui protégeraient leur marge d'action tout en leur permettant de tirer parti du commerce. M^{me} Kinda Mohamadiéh (Réseau arabe d'organisations non gouvernementales) a donné des précisions sur les négociations en cours en matière de facilitation du commerce. Un éventuel accord sur la facilitation des échanges pourrait poser des problèmes sur les plans réglementaire, législatif et institutionnel, et comportait aussi des coûts récurrents à court et à long terme. L'étendue des besoins financiers liés à la mise en œuvre de l'accord élargi sur la facilitation des échanges négocié à l'OMC risquait de détourner les ressources budgétaires restreintes que les pays en développement consacraient à leurs priorités de développement. Les négociations sur de nouvelles règles de facilitation du commerce étaient essentiellement fondées sur des propositions de pays développés et ne tenaient pas nécessairement compte des besoins des pays en développement, notamment de la nécessité de mettre en place des infrastructures et d'autres mécanismes de soutien visant à renforcer leurs capacités productives et commerciales. Si ces facteurs n'étaient pas traités, l'accord deviendrait un «accord de facilitation des importations». L'intervenante a aussi souligné que les négociations sur les règles de traitement spécial et différencié étaient diluées et à la traîne dans le cadre des négociations sur des règles contraignantes. M. Yorgos Altintzis (Confédération syndicale internationale) a exposé les incidences néfastes des négociations sur l'extension de l'Accord sur les technologies de l'information, instrument plurilatéral qui supprimerait les droits de douane sur un grand nombre de produits concernés, ainsi que l'état des négociations consacrées à un nouvel accord plurilatéral sur le commerce des services, qui était un accord de libre-échange pur et dur sur les services qui sortait du champ de compétence de l'OMC.

61. L'animatrice, M^{me} Deborah James (Our World Is Not For Sale Network), a conclu que tout accord à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, qui devait se tenir à Bali (Indonésie) du 3 au 6 décembre 2013, devrait être axé sur l'adoption de mesures en faveur des PMA et sur l'élaboration, dans le secteur de l'agriculture, de règles permettant aux pays en développement de nourrir leur population, plutôt que sur le projet d'accord en matière de facilitation des échanges.

F. Vers un consensus multilatéral sur le commerce et l'investissement: Bali (Indonésie) et au-delà

Discussion animée par Consumer Unity and Trust Society

62. Les intervenants de haut niveau à cette réunion-débat étaient: M^{me} Paivi Kairamo, Ambassadeur de Finlande; M. Lucas Saronga, Ambassadeur par intérim de la République-Unie de Tanzanie; M. Shishir Priyadarshi, Directeur de la Division du développement de l'OMC; M^{me} Anja von Moltke, chef par intérim du Groupe du commerce, de la politique et de la planification du Programme des Nations Unies pour l'environnement; M^{me} Nathalie Bernasconi-Osterwalder, chef du Programme d'investissement de l'Institut international du développement durable.

63. Les intervenants étaient invités à aborder les questions suivantes: quelle pourrait être la caractéristique principale d'un consensus multilatéral sur le commerce et l'investissement; comment les acteurs concernés pourraient-ils examiner ensemble les questions qui se posent; comment la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC à Bali (Indonésie) pourrait-elle contribuer à une économie mondiale équilibrée? Les débats sont résumés ci-après:

a) La neuvième Conférence ministérielle était l'occasion d'accroître la confiance dans le système commercial multilatéral. Il fallait néanmoins être prudent en ne surchargeant pas l'ordre du jour, afin d'obtenir des résultats positifs, c'est-à-dire convenables, concrets et réalistes;

b) De l'avis général, les régimes actuels d'investissement, à savoir les accords bilatéraux d'investissement et les chapitres des accords de libre-échange consacrés à l'investissement et autres dispositions semblables, n'étaient pas idoines, surtout pour les pays en développement. Étant donné que plus de la moitié de ces accords devaient expirer prochainement, le moment était venu de repenser le modèle des accords d'investissement et de veiller à ce que l'équité et la durabilité soient privilégiées;

c) Les réformes et solutions en matière d'investissement devraient être appliquées progressivement, en commençant par l'élaboration de principes généraux englobant les bonnes pratiques, sans forcément aller jusqu'à celle d'un instrument multilatéral;

d) Les objectifs environnementaux et commerciaux pourraient et devraient converger vers un développement équitable, par exemple en se traduisant par une réforme notable des subventions à l'agriculture, à la pêche et aux combustibles fossiles qui établirait des règles commerciales uniformes et libérerait des ressources à investir dans l'économie verte;

e) Une approche graduelle conviendrait mieux pour former un consensus multilatéral sur le commerce et l'investissement.

G. Les priorités en matière de transformation en Afrique et le programme de développement pour l'après-2015

Discussion animée par Third World Network-Afrique et le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales de l'ONU

64. Cette réunion-débat s'est considérablement inspirée des conclusions d'une réunion tenue en Afrique du Sud en février 2013 sur le thème de la transformation structurelle de l'Afrique: réflexions sur les priorités du programme de développement pour l'après-2015, réunion organisée par le Parlement panafricain et de grands réseaux de la société civile

africaine ainsi qu'avec l'appui de la campagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement.

65. La croissance, due aux exportations de matières premières, que l'Afrique a récemment enregistrée s'inscrivait dans un contexte d'instabilité économique mondiale prolongée ainsi que de crises financières récurrentes, d'austérité et de récession. Il y a donc lieu, à tout le moins, de s'interroger sur la durabilité de ce modèle de croissance ainsi que sur la demande extérieure et l'instabilité des marchés de produits de base sur lesquels celui-ci reposait. De manière plus fondamentale, ces tendances mettaient en lumière la fragilité accrue, sur le plan qualitatif, du développement superficiel et dépendant de l'Afrique ainsi que l'externalisation des avantages que procure la croissance dans le cadre de la dynamique prépondérante d'une mondialisation financière qui continue d'accroître la vulnérabilité au gré des mouvements d'humeur des pourvoyeurs d'aide et des investisseurs étrangers. Réunies, elles expliquaient aussi combien était illusoire une croissance équitable, le développement humain et social ainsi que la transformation des capacités, des structures, des enjeux et des résultats en matière de production sur le continent africain et pour sa population.

Principales constatations

66. Le nouveau programme de développement pour l'après-2015 doit aborder explicitement cet apparent paradoxe de la croissance de l'Afrique. Les grands thèmes et objectifs qui doivent y être abordés sont les suivants:

- a) Favoriser la transformation structurelle: hausse de la productivité agricole intégrée à une transition impulsée par l'industrialisation qui pourrait être mesurée et suivie;
- b) Privilégier une évolution mesurable vers une croissance par l'emploi, les revenus et la demande intérieure qui soit pleinement équitable et progressivement redistributive;
- c) Mettre fin à la dépendance et renforcer l'accumulation autonome et interne de ressources allouées au financement du développement, allant de pair avec la diminution des fuites excédentaires provenant de flux illégaux, de politiques de concurrence fiscale rétrogrades et d'une gouvernance institutionnelle et directive insuffisante;
- d) Réformer les régimes, règles, cadres et pratiques relatives à l'investissement, au financement et aux produits de base en fonction de critères et de résultats concrets et mesurables en matière de développement;
- e) Veiller à ce que l'Afrique fasse entendre sa voix dans les principales institutions et partenariats mondiaux et y participe, et renforcer la gouvernance démocratique, la responsabilité et la transparence pour les citoyens africains;
- f) Intégrer pleinement l'économie domestique (les activités non rémunérées des femmes, l'aide communautaire, les soins aux personnes âgées et aux enfants, etc.) dans tout programme important de transformation du continent.

H. Le commerce de valeur ajoutée et les chaînes de valeur mondiales: du mythe à la réalité et aux inconnues actuelles

Discussion animée par International Working Group on Trade-Finance Linkages et Third World Network

67. Les intervenants à cette réunion-débat ont essentiellement examiné l'évolution récente des instruments de mesure du commerce de valeur ajoutée, les chaînes de valeur mondiales et leur intérêt pour les pays en développement.

68. Les organisations de la société civile et la CNUCED avaient depuis longtemps appelé l'attention sur le fait que de nombreux pays en développement, après avoir réformé le commerce et amélioré leurs résultats à l'exportation, n'obtenaient toujours pas de résultats en matière de croissance et de financement du développement. La relation entre le commerce et un financement accru étant appréhendée au niveau national, elle a joué un rôle crucial; les participants ont salué les travaux de l'OMC et d'autres organismes visant à élaborer des statistiques sur le commerce de valeur ajoutée.

69. Les participants ont aussi reconnu qu'il existait des problèmes méthodologiques importants, voire des obstacles à la collecte de données, pour produire ce type de données sous une forme convenable. Toutefois, une fois que celles-ci étaient disponibles, elles pouvaient constituer des éléments essentiels pour évaluer si l'insertion dans une chaîne de valeur mondiale était une bonne stratégie pour les pays en développement qui souhaitaient accroître leur valeur ajoutée.

70. Dans le même temps, les avis sur les chaînes de valeur mondiale étaient fondés sur des éléments anecdotiques et sur des connaissances théoriques qui suscitaient différents degrés d'optimisme et de pessimisme chez les intervenants. Certains intervenants estimaient que l'aptitude des pays à tirer parti des chaînes de valeur mondiales dépendait des perspectives de progression dans la chaîne. Étant donné que les éléments à plus forte valeur étaient ceux qui assuraient une rente aux entreprises prédominantes en situation de monopole ou d'oligopole, il y avait peu de motifs d'être optimiste. Le pouvoir et la vulnérabilité étaient des facteurs essentiels pour savoir si les petites et moyennes entreprises pouvaient tirer des avantages. D'autres intervenants estimaient, au contraire, que l'on pouvait être optimiste au sujet de l'impact que la participation à une chaîne de valeur pouvait avoir sur la croissance et les capacités des pays en développement d'accroître la valeur ajoutée et que certaines données risquaient de sous-estimer la valeur ajoutée apportée par les entreprises nationales.

I. Un régime de commerce agricole plus axé sur le marché local peut-il réduire la faim et l'impact environnemental?

Discussion animée par la Nexus Foundation

71. Un régime commercial davantage axé sur le marché local, dans lequel l'échelon «régional/local» serait le premier choix, pouvait procurer des avantages sur le plan de la sécurité alimentaire et de l'environnement, s'il était bien guidé. Il existait déjà des exemples pratiques qui fournissaient des éléments d'appréciation. La préférence accordée aux acheteurs locaux pourrait néanmoins être utilisée à mauvais escient à des fins protectionnistes. L'inefficacité des marchés serait aussi un problème à éviter.

72. Le cadre actuel de l'OMC permettait une certaine flexibilité en matière d'approvisionnement local, mais il existait des obstacles à la pleine exploitation de ces flexibilités. En outre, comme l'a montré l'exemple récent des stocks alimentaires publics, dans lequel les achats à un prix supérieur au prix minimum avaient été considérés comme

des subventions, les restrictions à ces flexibilités étaient une question sensible (par exemple, voir la proposition du Groupe des 33 pour Bali (Indonésie)). Ces flexibilités à elles seules ne suffisaient pas à résoudre le problème.

73. Le système économique actuellement prédominant, qui repose plus ou moins sur des mécanismes anonymes de marché concurrentiel, laissait les préférences locales aux seuls marchés de niche, souvent caractérisés par des prix plus élevés. Les marchés agricoles soumis à de fortes distorsions (subventions et externalités non internalisées) aggravaient la situation. De nombreux participants au colloque public ont appelé de leurs vœux l'avènement d'un nouvel ordre économique. Une solution essentielle résidait dans la participation accrue des citoyens et dans la formation à des mesures concrètes portant sur la production alimentaire, le commerce et le régime foncier.

74. Les futurs régimes commerciaux devraient autoriser les préférences locales sur les marchés agricole et alimentaire, sous réserve de certaines garanties et en permettant la participation des citoyens, afin de mieux répondre aux besoins de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement.
